



DOCUMENT DE POLITIQUE ET STRATEGIES DE PROTECTION DE L'ENFANT ET DE L'ADULTE
VULNERABLE

03/08/2016

« Donnez-leur vous-même à manger » Luc 9:1

Plan

Table des matières

GLOSSAIRE	3
INTRODUCTION	5
I- APPROCHE METHODOLOGIQUE.....	6
A- CLARIFICATION CONCEPTUELLE ET ARRIMAGE INSTITUTIONNEL	6
a- Clarification conceptuelle.....	6
b- Arrimage institutionnel	9
B- DIAGNOSTIC ET DEFIS A RELEVER.....	11
1- APERCU GENERAL DES PROBLEMES SOCIAUX AU BENIN	Erreur ! Signet non défini.
a- Une grande pauvreté.....	11
b- Des vulnérabilités plus accrues	12
II- POLITIQUE ET PROCEDURES DE PROTECTION DE L'ENFANTS ET DE L'ADULTE VULNERABLE (PPEAV) DE CARITAS BENIN.....	15
A- Les valeurs, principes et croyances	16
B- Code de conduite professionnelle.....	17
III- METHODOLOGIE DE LA BOITE A MEMOIRE	18
IV- AUTONOMISATION DES MENAGES A TRAVERS LES COMMUNAUTES D'EPARGNE ET DE CREDIT INTERNE (CECI)	23
A- La démarche	23
B- Rôles du management.....	25
V- SYNTHESE DES CONSTATS, DES FACTEURS ET DES DEFIS.....	27
A- Les constats	27
B- Les facteurs explicatifs	30
VI- VISION, OBJECTIFS ET AXES STRATEGIQUES.....	31
VII- DISPOSITION DE MISE EN ŒUVRE	39
VIII- LE SUIVI EVALUATION.....	40

GLOSSAIRE

Adulte vulnérable

Un adulte vulnérable est une personne âgée de 18 ans ou plus qui a besoin ou est susceptible d'avoir besoin de services de soins communautaires ou qui réside dans un établissement de soins continus en raison d'un handicap mental ou autre, de l'âge ou d'une maladie ou qui est ou peut être incapable de prendre soin de lui-même ou incapable de se protéger contre un préjudice important ou contre l'exploitation

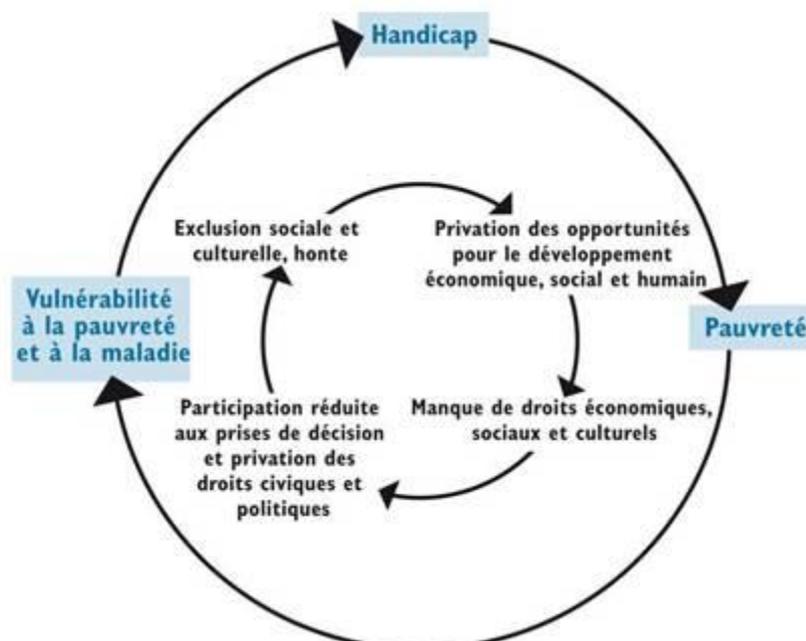
Autonomisation

Processus qui permet à une organisation ou à un individu de devenir autonome. L'autonomisation [*empowerment*] est un thème central et récurrent en réadaptation. Il est défini comme le moyen de « maximiser le leadership, l'autonomisation, l'indépendance et la productivité des personnes ayant des incapacités ». L'autonomisation est le processus par lequel les personnes devenues impuissantes ou marginalisées développent les compétences nécessaires pour prendre leur vie et leur environnement en main

CAPE

Un centre reconnu par l'Etat qui s'investit dans le domaine de l'accueil et de la protection d'enfants en situation difficile, pour une durée variable et limitée. Il peut être ouvert ou fermé. Il est dit ouvert lorsque les enfants sont libres de venir au centre, d'y rester ou de partir selon l'organisation et suivant le règlement intérieur du centre.

Cycle de pauvreté



Enfant

Un enfant est un être humain, mâle ou femelle, dans sa période de développement située entre la naissance et l'adolescence. L'enfant est un être exceptionnellement vulnérable.

**Environnement
protecteur**

Un environnement protecteur est un filet de sécurité qui empêche ces mauvais traitements. Un environnement protecteur permet aux enfants de vivre en toute dignité et en toute sécurité. Il garantit que tous les enfants vont à l'école, que des lois existent pour punir ceux qui exploitent les jeunes, que de véritables politiques de protection sont en place, que les communautés sont conscientes des risques que courent les jeunes, que des sujets « tabous » sont abordés dans la société civile et que des mécanismes de surveillance permettent d'identifier les enfants qui courent le plus de risques d'être exploités.

Protection sociale

La protection sociale est l'ensemble des mécanismes de prévoyance collective qui permettent aux individus ou aux ménages de faire face financièrement aux conséquences des risques sociaux, c'est-à-dire aux situations pouvant provoquer une baisse des ressources ou une hausse des dépenses (vieillesse, maladie, invalidité, ...

La protection sociale repose sur plusieurs types de mécanismes :

- des prestations sociales, versées directement aux ménages, qui peuvent être en espèces (pensions de retraite) ou en nature (remboursements de soins de santé) ;
- des prestations de services sociaux, qui désignent l'accès à des services, fournis à prix réduit ou gratuitement (crèches, hôpitaux).

vulnérabilité

Le terme "**vulnérabilité**" s'applique aussi bien à des personnes, à des groupes humains qu'à des objets ou à des systèmes (entreprises, écosystèmes, etc.). La vulnérabilité est la fragilité face à la **maladie**, à des **infirmités**, à des **agressions extérieures**, à des **événements personnels** (deuil, divorce, déception amoureuse, etc.), **sociaux-économiques** (chômage, licenciement, crise économique, etc.), à des **événements naturels** (tremblement de terre, éruption volcanique), à des **aléas climatiques**.

Le degré de vulnérabilité dépend de la **sensibilité face aux événements** dommageables et de la **capacité d'adaptation** face à ceux-ci. Pour un être humain, la vulnérabilité peut avoir des conséquences en termes d'autonomie, de santé, d'espérance de vie, de dignité, d'intégrité physique ou psychique.

INTRODUCTION

Caritas Bénin met en œuvre la Doctrine Sociale de l'Eglise (DSE) Catholique. Cette doctrine prend sa source dans l'action de promotion humaine de l'Eglise Catholique qui met l'homme au cœur de la pastorale sociale : « *donnez-leur vous-même à manger* ».

L'Eglise Catholique s'est toujours investie dans la protection des plus faibles (enfants et veuves) et des plus vulnérables (pauvres et malades) à travers des actions qui ont leur ancrage dans la bible. A l'exemple du « Christ, Bon et Miséricordieux », l'Eglise famille est appelée à promouvoir les œuvres de miséricorde corporelle en proposant des réponses idoines aux problèmes existentiels de l'homme.

Chaque Eglise famille est ainsi invitée à innover en mettant en œuvre diverses actions au profit de celles et ceux qui, chrétiens ou non, vivent dans leur environnement et qui manquent du « minimum » dont chacun a besoin pour sa survie.

Le réseau Caritas est une des organisations de mise en œuvre de la protection sociale telle que l'Eglise Catholique universelle conçoit l'accueil, l'écoute, l'orientation, la prise en charge et la réinsertion de toutes personnes ayant besoin d'un appui, d'une aide ou d'un accompagnement pour être digne d'être un enfant de Dieu.

Au Bénin, cette mission de protection de l'Eglise catholique à travers le réseau Caritas existe depuis 1958. Elle s'exprime à travers diverses interventions auprès des enfants, des jeunes et adolescents, des femmes, des personnes handicapées comme auprès des personnes âgées, des malades, des prisonniers, etc. Caritas Bénin a toujours été proche de la misère de l'homme, consciente de son rôle de « formuler la réponse de l'Eglise Catholique aux questions sociales ».

Pour ce faire, Caritas Bénin élabore et propose à financement, des projets innovants pour adresser les divers problèmes qui se posent à « *l'homo beninus* ». Ces problèmes s'inscrivent à la fois dans les progrès techniques et les mutations sociales. Ils sont également dus au refus de l'homme d'inscrire les progrès dans les choix divins.

La présente politique et les stratégies qu'elle promet ont pour ambition d'éclairer toutes les actions à mettre en œuvre au cours des dix (10) années à venir, notamment au profit des enfants en situations difficiles et/ou vulnérables ainsi que des autres cibles essentielles que sont les femmes, les personnes handicapées ou des personnes âgées victimes et des pauvres en général. En prenant sa source dans la doctrine sociale de l'Eglise Catholique, ce document clarifie la méthodologie et pose le diagnostic de la situation des cibles. Il propose des pistes de solutions et définit une vision, des objectifs et des stratégies pour relever les principaux défis qui découlent du diagnostic.

Ce document prévoit enfin un dispositif de mise en œuvre de suivi évaluation de l'ensemble de la programmation.

I- APPROCHE METHODOLOGIQUE

L'approche méthodologique retenue s'est organisée autour de deux pôles d'intérêt :

- l'état des lieux qui intègre les questions ci-après :
 - o d'où venons-nous ? et
 - o où en sommes-nous ?
- les choix stratégiques pour trouver les réponses idoines aux problèmes qui se posent.

Pour y arriver, un travail de consultation des acteurs et des partenaires internes et externes a été fait et a abouti à la collecte et à l'analyse des informations.

Plusieurs étapes ont été suivies. D'abord, les acteurs terrain ont été appelés à utiliser des outils de collecte et d'analyse pour faire le brainstorming et la priorisation des problèmes qui se posent à eux. Ces informations ont été dépouillées et traitées dans un atelier national.

Les résultats obtenus ont ensuite fait l'objet d'une relance pour faire l'exercice du SEPO. Ainsi, le Réseau Caritas au Bénin s'est approprié la démarche pour dégager à partir de son Plan stratégique 2016-2019, les défis et les orientations stratégiques pour la protection des enfants et la prise en charge de la misère.

Enfin, un premier draft a été proposé et discuté de façon participative avec les mêmes acteurs. Un atelier de validation a été organisé pour finaliser et valider les choix stratégiques et pour programmer leur mise en œuvre.

Cette démarche participative et fondée essentiellement sur les outils traditionnels d'analyse diagnostique et de programmation a été complétée par la recherche documentaire qui a largement pris en compte la Doctrine Sociale de l'Eglise (DES) et les principes de la Confédération de Caritas Internationalis et de Caritas Africa. Les Politiques nationales et sous sectorielles ont également été consultées.

Un facilitateur a accompagné l'élaboration de la Politique. Sa mission a été de créer le lien entre les Politiques et stratégies de protection sociale et de solidarité du Bénin et plus spécialement la Politique Nationale de Protection de l'Enfant (PNPE), la Politique holistique de Protection Sociale et les la Doctrine Sociale de l'Eglise (DES).

A- CLARIFICATION CONCEPTUELLE ET ARRIMAGE INSTITUTIONNEL

a- Clarification conceptuelle

L'Eglise Catholique annonce un évangile humain qui promet un « esprit sain dans un corps sain ». Dans ce cadre, la doctrine sociale de l'Eglise Catholique se fonde sur trois (3) objectifs :

1. **guider les consciences individuelles** pour les aider à prendre de justes décisions (quel salaire verser, respect de l'environnement, etc.).
2. **formuler la réponse de l'Eglise à des questions sociales** telles que les attitudes envers le racisme, l'engagement politique et l'action pour les pauvres.

3. **influencer l'activité du secteur public**, par exemple, dans le domaine des politiques économiques, des relations internationales, de la paix et de la guerre.

L'**objectif N°2** cité plus haut indique clairement qu'il faut formuler la réponse de l'Eglise Catholique à des questions sociales. Caritas Internationalis, en tant que service d'Eglise, est « un réseau depuis la communauté de base et la paroisse jusqu'au niveau international, en passant par le niveau national, le niveau régional et le niveau continental qui structure la charité pour la mettre au service des personnes qui en ont le plus besoin. Sa mission est de « *solliciter l'engagement de chaque membre de la communauté chrétienne* » afin de concrétiser la pastorale sociale.

La pastorale sociale, c'est « *l'ensemble des moyens mis en œuvre par toute l'Église pour permettre aux hommes et aux femmes de passer des conditions de vie peu valorisantes à des conditions plus dignes en faisant progresser la justice, en développant la fraternité agissante, en ayant le souci des plus démunis* ». C'est également « *l'organisation systématique des œuvres de charité et de promotion humaine dans les Églises particulières, sous la direction de l'ordinaire du lieu et ses collaborateurs* ».

La pastorale sociale est un appel à trois dimensions essentielles de vie. Elle requiert :

- un état d'esprit et une attitude de vie,
- un enseignement fondé sur la parole de Dieu, la doctrine sociale de l'église et l'analyse de la situation et
- un exercice de la charité et un témoignage.

La pastorale sociale a des racines profondes dans les écritures saintes. Ainsi, depuis la Genèse qui confie à l'Homme créé à l'image de Dieu de « *dominer et de soumettre la terre* » jusqu'au Christ qui guérit, donne à manger et lave les pieds de ses apôtres en nous invitant à servir, les chrétiens sont appelés à contribuer à la prise en charge de leurs frères pauvres et malades.

Cette exigence est inscrite dans la mémoire de l'Eglise Catholique, notamment dans la tradition, les encycliques et les décrets afin de rappeler à chacun son appartenance à la société qui reste et demeure relations avec l'Homme concret, dans un pays, dans un village dans les joies et dans les peines.

La pastorale sociale se faisant constitue une partie essentielle de la pastorale d'ensemble. Elle appelle les secours d'urgence aux démunis et le développement et l'autopromotion des personnes à besoins spécifiques.

La doctrine sociale de l'Eglise qui nourrit la pastorale sociale se fonde sur des principes tels que :

- la dignité fondamentale de tout être humain ;
- la liberté et la responsabilité de l'être humain ;
- l'intégrité de la création ;
- la subsidiarité ;
- la participation ;
- le bien commun ;
- le droit à la propriété privée ;
- la destination universelle des droits de la terre ;
- l'option préférentielle aux pauvres et

- le soin de la création de Dieu.

L'ensemble de la pastorale sociale de l'Eglise Catholique pour obtenir la justice et la paix vise à promouvoir la dignité de chaque personne. Cette vision est étroitement liée à celle de liberté et de responsabilité de l'être humain qui sous-tendent la doctrine sociale de l'Eglise. Ainsi, la personne humaine, faite à l'image de Dieu jouit du libre arbitre qui est l'anti chambre du développement humain.

C'est dans cette logique que le choix de ne rien faire pour sauvegarder l'environnement pourrait s'avérer plus coûteux. C'est pourquoi « *Une société d'ordre supérieur ne doit pas intervenir dans la vie interne d'une société d'ordre inférieur, en lui enlevant ses compétences, mais elle doit plutôt la soutenir en cas de nécessité et l'aider à coordonner son action avec celle des autres éléments qui composent la société, en vue du bien commun.*¹ » De ce point de vue, les personnes sont des sujets et non des objets de développement. Ils doivent avoir voix au chapitre par élimination systématique des causes de prédominance pour les remplacer par des systèmes participatifs. La participation devrait être un principe directeur des systèmes de gouvernance mondiale. Il faut veiller à créer et à entretenir des infrastructures sociales qui favorisent la participation.

La participation garantit le bien commun. Le bien commun est « la somme de toutes les conditions de vie sociale – économiques, politiques, sociologiques et culturelles – qui permettent aux femmes et aux hommes de s'épanouir pleinement et facilement et d'atteindre la perfection de leur humanité ». La doctrine sociale de l'Eglise Catholique demande à cet effet que « la société développe toutes les conditions de vie sociale au travers desquelles chacune et chacun sera également en mesure de s'épanouir pleinement en tant qu'être humain ». ***Ce sont les pauvres qui sont avec nous au jour le jour qui attendent la manifestation de la participation en tant qu'engagement à les faire émerger afin qu'ils contribuent au développement global.*** C'est pourquoi, elle consacre « l'option préférentielle aux pauvres ». Appliquer l'option pour les pauvres, c'est accorder la priorité aux besoins et aux droits de ceux qui sont économiquement faibles et donc opprimés et impuissants.

Au nom de la dignité sacrée de toute personne, ce principe donne la priorité à toutes celles et à tous ceux dont la dignité est le plus souvent ignorée, bafouée, en danger ou méprisée. Selon Saint Ambroise cité par **Populorum Progressio N° 23**, « *Ce n'est pas de ton bien que tu fais largesse au pauvre, tu lui rends ce qui lui appartient. Car ce qui est donné en commun pour l'usage de tous, voilà ce que tu t'arroges. La terre est donnée à tout le monde, et pas seulement aux riches* ».

La doctrine sociale de l'Eglise part alors du principe du soin de la création de Dieu. Ce principe indique que le monde et tout ce qui le compose ne sont finalement la propriété ni d'une personne en particulier ni de l'humanité dans son ensemble. Les êtres humains sont les intendants de la création, appelés à la gérer de manière responsable afin de la transmettre aux générations futures. Des structures économiques et politiques qui favoriseraient le pillage, le gaspillage et la destruction de la nature seraient mauvaises. C'est ce principe qui est à la base de la notion chrétienne de « développement durable ».

Il est en lien avec la place du Réseau Caritas Bénin dans le dispositif institutionnel et dans les politiques et stratégies nationales.

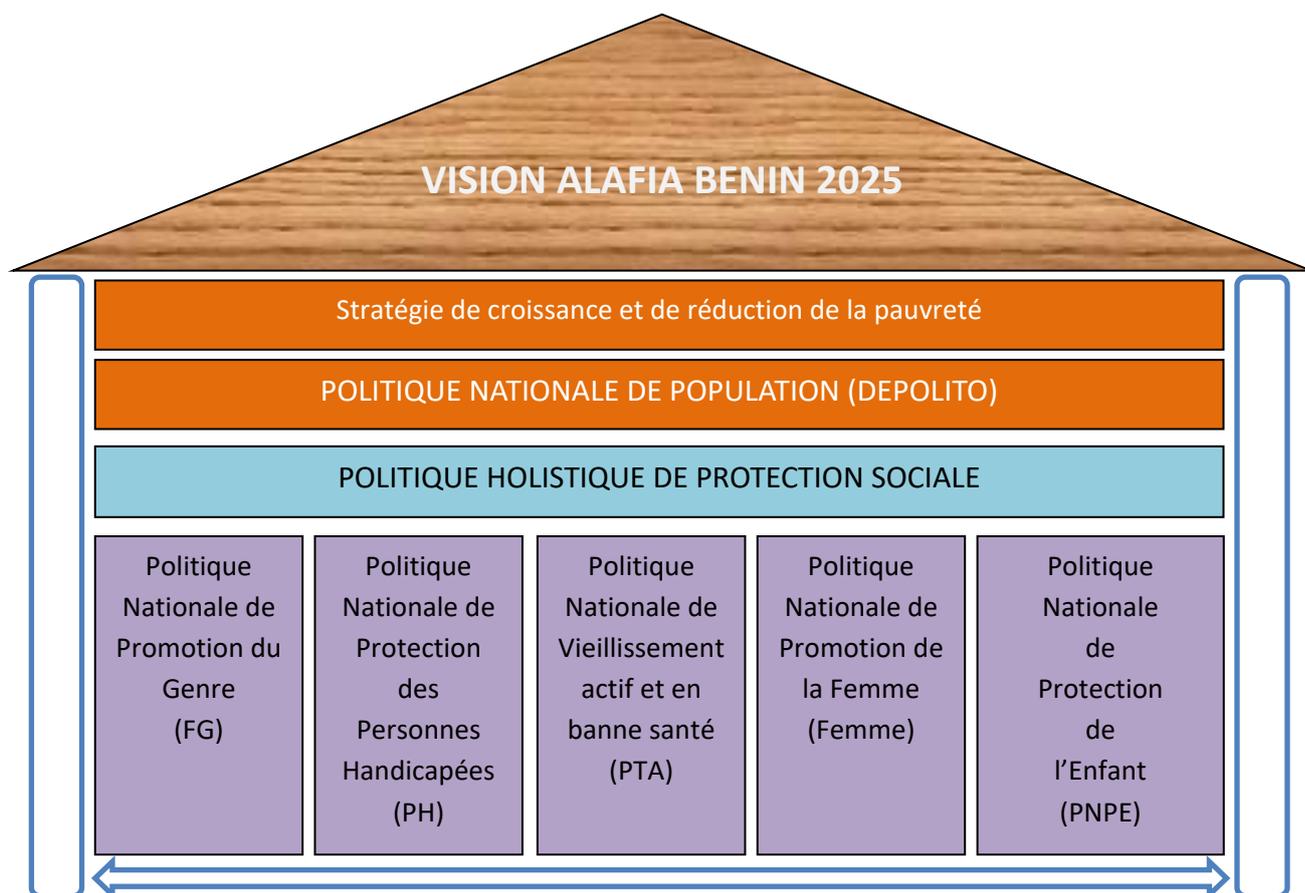
¹Centesimus Annus, N°48

b- Arrimage institutionnel

L'article 8 de la Constitution du 11 décembre 1990 prévoit que « *la personne humaine est sacrée et inviolable* » et que « *l'Etat a l'obligation absolue de la respecter et de la protéger* ». Ce postulat national correspond bien avec la philosophie de l'église qu'incarne la Doctrine Sociale de l'Eglise et qui s'exerce à travers la pastorale dans les églises famille.

Le Bénin, c'est également « Alafia 2025 » qui donne l'orientation de toutes les actions nationales pour aboutir à cette échéance selon cette vision : « *A l'horizon 2025 le Bénin est un pays phare, un pays bien gouverné, uni et de paix, à économie prospère et compétitive, de rayonnement culturel et de bien être social* ». Alafia 2025 a régulièrement été enrichi par les orientations internationales dont les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et actuellement les Objectifs de Développement Durable (ODD).

C'est dans le même ordre d'idées que le Bénin a élaboré et validé plusieurs autres politiques et stratégies sous sectorielles pour adresser les différents problèmes sociaux. Le schéma ci-après présente lesdites politiques et les liens qui les raccordent.



En se référant à cette illustration, le Réseau Caritas Bénin se positionne sur plusieurs thématiques et sur les cibles les plus nécessiteuses de solidarité.

En dépit des efforts déployés par l'Etat et ses partenaires, une bonne partie de la population reste privée de l'accès aux services sociaux de base, aux opportunités économiques et ne jouit pas effectivement de ses droits économiques et sociaux. Cette situation d'exclusion sociale, particulièrement accrue au niveau des personnes vulnérables (femmes, enfants, handicapés et personnes âgées), engendre un fossé grandissant entre une minorité nantie et de larges couches de la population démunies.

En 1990, le Bénin a ratifié la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE). Une nouvelle ère s'est ouverte pour les enfants du pays : désormais ils sont titulaires de droits (droit à la vie, à la survie, au développement, à la protection) et l'Etat s'est engagé à mettre en place toutes les mesures juridiques et administratives nécessaires pour la réalisation de ces droits.

La Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant (CADBE), ratifiée par le Bénin en 1997, est venu renforcer la Convention en soulignant l'importance de garantir aux enfants la protection face aux violences dans la perspective spécifique du continent. En son article 21, cette Charte appelle les États à prendre « *toutes les mesures appropriées pour abolir les coutumes et les pratiques culturelles et sociales négatives qui sont au détriment du bien-être, de la dignité, de la croissance et du développement normal de l'enfant, en particulier les coutumes et pratiques préjudiciables à la santé, voire à la vie de l'enfant* ». La CADBE interdit également le mariage des mineurs de 18 ans.

Il en est de même des engagements pris par le Bénin vis-à-vis de la promotion et de la protection des femmes², des personnes handicapées³ et des personnes de troisième âge⁴.

Caritas Bénin, en s'engageant à « **Améliorer le bien-être de la population en contribuant au renforcement de la protection sociale, de la solidarité nationale et du développement social**⁵ ». met en exergue son rôle d'organisation d'utilité publique.

Vu sous cet angle, la doctrine de l'Eglise Catholique mise en œuvre et concrétisée dans la pastorale sociale met en exergue sa proximité avec le diagnostic de la situation sociale du monde en générale et du Bénin en particulier et justifie l'intérêt du Réseau Caritas Bénin pour la protection de l'enfant et celles des adultes vulnérables.

2
3
4
5

B- DIAGNOSTIC ET DEFIS A RELEVER

La situation économique et sociale du Bénin influence l'ampleur de la demande en protection sociale. Elle est marquée par :

a- Une grande pauvreté

En 2015, la proportion de personnes pauvres (P0) s'est accrue de 3,9 points, passant de 36,2% en 2011 à 40,1% en 2015. La même tendance est observée pour les deux autres indicateurs. Ainsi, la profondeur de la pauvreté (P1), a connu une aggravation, passant respectivement de 0,098 en 2011 à 0,18 en 2015. Les inégalités parmi les pauvres (P2) se sont également accentuées, passant de 0,039 en 2011 à 0,12⁶.

La pauvreté monétaire est plus prépondérante en milieu rural. En effet, bien que l'aggravation de la pauvreté soit plus marquée en milieu urbain (4,5% contre 3,9% pour le milieu rural), elle reste importante en milieu rural où près de 43,6%⁷ des individus sont touchés.

De fortes disparités régionales de la pauvreté monétaire existent en 2015. En effet, sept départements sur douze ont connu une incidence supérieure à la moyenne nationale. Ainsi, la pauvreté a touché plus de 40% de la population dans les départements de l'Atacora (42,33%), l'Atlantique (41,34%), les Collines (47,20%), du Couffo (49,31%), de la Donga (42,48%), du Mono (46,83%) et du Zou (42,80%). A l'opposé, les autres départements ont connu une incidence de pauvreté en dessous de la moyenne nationale, notamment le Littoral et l'Ouémé qui ont affiché une incidence de plus de douze points en moins par rapport au niveau national.

Le noyau dur de la pauvreté est l'ensemble des ménages ou des individus qui cumulent les différentes formes de la pauvreté (monétaire et non monétaire). Cet indicateur permet de mieux cerner les populations les plus défavorisées qui après ciblage devraient bénéficier des interventions publiques visant à lutter efficacement contre la pauvreté. Il est estimé à 15,3% en 2015 contre 13,6% en 2011, soit une hausse de 1,7 point⁸. Les personnes de cette classe sont pauvres sans ambiguïté, puisqu'ils ont à la fois de faibles dépenses de consommation et des privations en termes d'actifs et de condition de vie.

L'accès à l'éducation de base reste un facteur crucial pour la réduction de la pauvreté et le pour le développement économique durable. On constate que les individus vivant dans les ménages dirigés par des personnes ayant au moins le niveau primaire sont moins touchés par la pauvreté monétaire ou non monétaire. Ainsi, en 2015, l'incidence de la pauvreté monétaire dans les ménages dont le chef n'a aucun niveau d'instruction est 1,2 fois plus élevée que dans les ménages où le chef a le niveau du primaire et 2,9 fois plus pour le niveau du supérieur. On note une aggravation de l'incidence de la pauvreté monétaire entre 2011 et 2015 quel que soit le niveau d'instruction du chef de ménage. L'incidence de la pauvreté monétaire a augmenté de 5,3 points dans les ménages où le chef a le niveau supérieur et de 2,7 points dans les ménages où le chef n'a aucun niveau d'instruction.

⁶EMICOV-Suivi 2015 in Note sur la pauvreté au Bénin, final pdf

⁷ Idem

⁸ Idem

De même, la pauvreté monétaire touche plus les personnes vivant dans les ménages dirigés par les hommes alors que la pauvreté non monétaire affecte plus les personnes vivant dans les ménages dirigés par les femmes.

De ces résultats, il ressort :

- une aggravation de la pauvreté monétaire de 3,9 points, passant de 36,2% en 2011 à 40,1% en 2015. Cette situation pourrait s'expliquer par la contraction des dépenses de consommation couplée à la légère hausse des inégalités entre 2011 et 2015.
- une légère baisse de la pauvreté non monétaire de 1,5 point, passant de 30,2% en 2011 à 28,7% en 2015. Le recul progressif de la pauvreté non monétaire ces dernières années est signe d'une amélioration dans l'accès aux infrastructures de base. En effet, l'incidence de la pauvreté non monétaire est passée de 42% en 2006 à 28,7% en 2015, soit une baisse d'environ 13,3 points.
- une forte corrélation de la pauvreté avec les attributs de la population que sont la taille du ménage, le milieu de résidence, le niveau d'instruction et le sexe du chef de ménage.
- une appréhension plus forte du risque de pauvreté apprécié par les individus eux-mêmes (66,6%). 24,7% se considèrent parmi les 20% les pauvres et 41,9% parmi les 20% moyennement pauvres.
- un niveau relativement élevé des inégalités (0.47) en 2015 avec une augmentation par rapport à 2011.
- les inégalités entre les départements contribuent globalement à l'inégalité nationale.

b- Des vulnérabilités plus accrues

Les indicateurs sociaux ne sont pas reluisants. La situation de l'enfant et celle des personnes vulnérables (personnes handicapées, personnes âgées, indigents, etc.) reste critique.

Les risques sont les aléas négatifs qui peuvent avoir des conséquences néfastes sur les individus et sur les familles et compromettre la qualité de leurs conditions d'existence. Beaucoup de familles étant déjà pauvres ou à la limite de la pauvreté, la survenue de coups durs a un effet dévastateur sur leur niveau de vie. Potentiellement, 76%⁹ de la population subissant une pauvreté multidimensionnelle est exposée à des risques importants auxquels elle peut difficilement faire face.

80% des familles sont exposées à des risques d'ordre économique : hausse tendancielle des prix, chômage et sous-emploi, chocs économiques avec régression de l'activité. 94% de la population, travaillant dans l'informel, ne dispose d'aucun mécanisme de protection face à la baisse de l'activité économique et en subit de plein fouet les conséquences dans la baisse de revenus.

Les risques sanitaires ont un lourd impact sur 80% des familles. La prévalence des maladies transmissibles reste élevée, beaucoup de pathologies liées à la maternité sont peu soignées. La

⁹Données tirées du rapport « sécurité humaine et développement humain au Bénin 2010-2011 » Ministère du Développement -PNUD

fréquentation des centres de santé reste structurellement faible au Bénin (45 % en 2009 avec de fortes disparités régionales¹⁰).

Cette exposition aux risques sanitaires est avant tout due aux difficultés qu'ont les familles d'assumer les coûts des soins. Seul 9% de la population a une couverture santé (2% par les mutuelles, 6% par le FNRB et 1% par une assurance privée). Malgré les investissements en infrastructures, le niveau d'équipement ne suit pas la croissance démographique (1 médecin pour 6787 habitant en 2002, 1 pour 7979 en 2009, même tendance pour les infirmiers, les lits d'hôpital etc.).

80% des familles se sentent exposées aux risques environnementaux. Au Bénin, il s'agit en premier lieu des inondations¹¹ et des sécheresses. Les crises environnementales sont d'autant plus dévastatrices que 70% de la population active tire ses revenus de l'agriculture.

Le Bénin ayant souscrit à de nombreux engagements internationaux, a élaboré plusieurs politiques et stratégies et s'investit dans des actions intégrées pour réduire voire annuler les effets dévastateurs de la pauvreté.

Au terme de la Politique Nationale de Protection de l'Enfant (PNPE), les enfants du Bénin subissent la négligence (quand les parents sont défaillants par rapport à leurs besoins), la maltraitance (80% des 594 enfants interviewés disaient subir des violences physiques et 65% des élèves interrogés disaient subir des violences physiques ou verbales), l'abus et la violence sexuelle (1,4% des filles entre 02-14 ans ont été victimes de viol), l'exploitation économique et le travail domestique et dans les marchés (La plus grande majorité des enfants exerçant des activités dans les marchés sont des filles et plus de la moitié (54%) ont moins de 14 ans, ce qui est interdit par la Loi. 40% sont utilisés par un tuteur ou une personne avec qui ils n'ont aucun lien de parenté. Plus de la moitié d'entre eux (56,7%) résident chez un tuteur (trice) /utilisateur (trice). 48,5% des enfants en situation de travail dans les marchés n'ont jamais fréquenté l'école et de ce fait n'ont aucun niveau d'instruction. Six enfants sur dix n'ont aucune rémunération), la traite et la mobilité précoce (Il concernait en fait plus de 40.000 enfants âgés entre 6 et 17 ans, ce qui représentait une fraction importante de cette tranche d'âge (environ 2%)), les pratiques traditionnelles néfastes y compris le mariage précoce ou forcé (Le mariage très précoce, entre 10 et 14 ans, concernait en 2006, 4 enfants sur mille, filles et garçons, indiquant des pratiques traditionnelles très ancrées. Entre 15 et 17 ans le taux était de presque 11% pour les filles) et toutes autres formes de discrimination.

Par personnes handicapées, on désigne au Bénin « toute personne atteinte d'une déficience congénitale (malformation, trisomie 21) ou acquise (accident, maladie infectieuse), de sorte que son aptitude à intégrer les différents systèmes (éducation, formation, emploi, etc.) soit compromise ou mal perçue. L'origine des handicaps est multiple, génétique ou sanitaire, de naissance ou acquise.

Les données quantitatives sont peu nombreuses et anciennes. Selon le dernier RGPH3 de 2002, les personnes handicapées étaient au nombre de 172.870, soit 2,55 % de la population. La prévalence du handicap croît fortement avec l'âge. Elle passe de 0,7% pour la tranche de 0 à 4 ans (avec une forte

¹⁰La fréquentation des centres de santé est inférieure à 30% dans le Plateau, le Couffo et les Collines. Elle régresse fortement entre 2008 et 2009 dans les Collines et l'Atacora. Elle ne progresse que dans l'Atlantique (43%) et le Littoral (101%)

¹¹Les inondations de 2010 ont touché 55 communes sur les 77 communes du pays.

prépondérance des facteurs génétiques et néonataux) à 14% pour la tranche 60 ans et plus car s'ajoutent progressivement les invalidités acquises avec l'âge. En tenant compte de la pyramide démographique, le tiers des personnes handicapées du Bénin sont des jeunes de 0 à 24 ans, ce qui pose de façon aigüe la question de leur intégration tant scolaire que professionnelle.

Trois types de handicaps sont prédominants : la malvoyance (37,5%), la paralysie des membres inférieurs (12,7%) et la cécité (9%).

La femme est l'une des composantes sociales à laquelle les sociétés ont longtemps dénié les droits reconnus à la personne humaine. Les femmes béninoises sont placées structurellement dans une position d'infériorité par rapport aux hommes, et sont particulièrement victimes de violence. Leurs droits et possibilités d'accès aux opportunités économiques et sociales ne sont pas respectés. Dans ce sens, les femmes dans leur ensemble sont considérées comme un groupe vulnérable qui doit être accompagné par des stratégies spécifiques de protection sociale.

Les normes et croyances sociales ont traditionnellement accordé peu de droits aux femmes et permis l'ancrage profond de pratiques violentes à leur égard. 69% de femmes ont été victimes de violences²¹. La violence est d'abord présente au sein des foyers, à travers :

- les différends qui surgissent au sein des ménages débouchent trop souvent sur des violences physiques, des insultes et des menaces de châtiments et abandons.
- le mariage polygame (27% des unions sont déclarées polygames dans le RGPH-3 de 2002) est également source de violences, avec les tensions qu'il génère entre les coépouses et leur progéniture ainsi qu'avec le mari.
- la vision utilitaire des filles, et notamment les mariages forcés et précoces.
- la pratique du lévirat, lequel est souvent forcé par des violences et abus divers sur la veuve. Les mutilations génitales féminines.

Hors du cercle familial, les femmes et filles sont fortement exposées aux violences sexuelles, séquestration et enlèvement pour obtenir de force des rapports sexuels, voire des viols. Le harcèlement sexuel est très prégnant en milieu scolaire.

L'effectif des personnes de troisième âge a triplé entre 1960 et 2002. La durée de vie s'est allongée à environ 59 ans en 2002. Bien que la population du Bénin reste encore jeune, les personnes de troisième âge représentent environ 5,5% de la population totale²³, soit un effectif de 522.000 personnes (projection 2011). Avec la transition démographique qui s'annonce, l'effectif et la proportion des personnes de troisième âge dans la population ne peut que croître. Cette population est plus féminine que masculine. Le ratio hommes/femmes a basculé en faveur de ces dernières en 1992 et est en 2002 de 94,2/100, ceci grâce à l'amélioration des conditions de vie et de santé des femmes. Les statistiques disponibles sur les personnes de troisième âge proviennent du RGPH de 2002 et sont anciennes. En 2002, les personnes de troisième âge étaient à 86 % analphabètes (72% en milieu urbain et 92% en milieu rural). Les hommes âgés sont à 85% encore mariés et seuls 5% d'entre eux sont veufs. Par contre, 39% des femmes âgées sont veuves, du fait d'une durée de vie moyenne plus longue, de l'importance de la polygamie et d'un différentiel d'âge lors du mariage. Peu de personnes de troisième âge vivent seules (2,4%). Un quart des ménages comporte une personne âgée parmi leurs membres. 14% des personnes de troisième âge vivent avec un handicap sérieux. Les personnes de troisième âge

restent actives économiquement assez tard, à 72% en milieu rural et à 56 % en milieu urbain. Elles sont surtout employées dans le secteur informel (agriculture ou commerce).

Les réponses apportées à ces différentes cibles sont multiples et de plusieurs ordres. Elles sont apportées à la fois par l'Etat et les Organisations de la Société Civile (OSC) intervenant dans la protection sociale.

Au plan institutionnel, plusieurs structures spécialisées ont été mises en place pour offrir des prestations au profit de ces cibles. L'Etat a accompagné la création de ces structures de certaines mesures spécifiques dont la gratuité.

Au plan juridique, de nombreux textes de lois sociales ont été votés pour protéger ces cibles vulnérables. De même, plusieurs décrets et arrêtés ont été pris. Malheureusement, la dénonciation et la répression demeurent des maillons faibles du système de protection au Bénin.

La réponse des structures, qu'elles soient étatiques ou non est basée sur l'offre de services d'accueil, d'écoute, d'orientation, de prise en charge et de réinsertion. L'analyse de ce paquet de prestations montre un gap de capacités (inaccessibilité, insuffisance des infrastructures et du personnel, insuffisance des moyens et faible capacité d'accueil des structures).

Caritas Bénin, sur la base de la doctrine sociale de l'Eglise Catholique et en mettant en œuvre la pastorale sociale développe des méthodes et approches qui valorisent l'homme et atténuent sa vulnérabilité.

II- POLITIQUE ET PROCEDURES DE PROTECTION DE L'ENFANTS ET DE L'ADULTE VULNERABLE (PPEAV) DE CARITAS BENIN

Caritas Bénin est une organisation à but non lucratif qui travaille pour faire progresser les droits humains, les droits de l'enfant, le développement durable, la protection de l'environnement, l'action humanitaire et d'autres biens publics. Elle collabore avec une grande variété de communautés et de cultures, avec des gens très divers et dans des systèmes sociaux différents. A ce titre, Caritas Bénin considère que toutes formes de violences à l'encontre des enfants et des adultes vulnérables est inacceptable et elle revendique la responsabilité de protéger l'enfant de tout préjudice lors de chacune de ses actions. C'est le leitmotiv de la Politique de Protection de l'Enfant et adultes vulnérables et du Code de Conduite.

La Politique de Protection de l'Enfant et adultes vulnérables permet d'intégrer les meilleures pratiques du moment et des moyens de reconnaître, de rendre compte et de réagir positivement face aux cas de violences envers des enfants. Il s'agit de la redevabilité. Les membres de Caritas Bénin s'engagent ainsi à traiter la question de la protection en priorité dans toute situation.

Les valeurs, principes et croyances sur lesquelles s'appuient la politique et les procédures de protection de Caritas Bénin sont basés sur trois piliers essentiels :

- les instruments internationaux et régionaux¹² en occurrence la Convention relative aux Droits de l'Enfant et la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant ;
- la doctrine sociale de l'Eglise qui prône l'option préférentielle pour les plus pauvres et
- les textes et règlements nationaux¹³ relatifs à la protection des droits humains et des enfants (le code de l'enfant et la politique nationale de protection de l'enfant en République du Bénin.

Caritas Bénin ne tolère aucune forme d'abus commis à l'encontre des êtres humains. Les enfants, les adultes vulnérables et les plus pauvres sont au cœur de toutes les actions et leur bien-être constitue la priorité. C'est pourquoi dans toutes les actions et dans toutes les responsabilités engagées, Caritas Bénin utilise les principes et les caractéristiques de la protection de l'enfant et de l'adulte vulnérable pour évaluer les risques d'abus et de mauvais traitements afin de prendre des dispositions pour les détruire, le cas échéant les minimiser.

A- Les valeurs, principes et croyances

Les valeurs, principes et croyances sur lesquelles s'appuient la politique de protection de Caritas Bénin s'appliquent à trois niveaux :

- le recrutement du personnel et des bénévoles ;
- la formation du personnel et des équipes terrain et
- l'accès de visiteurs aux structures et la communication.

Tout employé, bénévole, stagiaire et agent contractuel est soumis préalablement à une vérification des antécédents en ce qui concerne son parcours académique et/ou dans la protection de l'enfant. Une enquête de moralité est faite pour vérifier et compléter les informations fournies par le postulant lors du dépôt des dossiers et de l'entretien. Il doit obligatoirement connaître et signer un accord écrit déclarant qu'il suivra le Code de Conduite de Caritas Bénin.

¹² La Convention relative aux Droits de l'Enfant (Août 1990) ; la charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (**février 1997**) ; la convention 138 de l'OIT relatif à l'âge minimum d'admission à l'emploi (**11 juin 2001**) ; la convention 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants (**6 novembre 2001**) ; la Convention de Palerme et ses protocoles additionnels (**6 novembre 2003**) ; la convention des nations-unies contre la criminalité transnationale organisée (**3 août 2004**) ; etc.

¹³ La loi 98-004 portant Code du travail en République du Bénin ; la loi 2003-03 du 03 mars 2003 portant répression des pratiques de mutilations génitales féminines en République du Bénin ; la loi 2002-07 du 24 août 2004 portant Code des personnes et de la famille ; la loi 2003-04 relative à la santé sexuelle et à la reproduction ; la loi N°2003-17 du 11 novembre 2003 Portant orientation de l'éducation nationale ; la loi 2005-31 du 05 avril 2006 portant prévention, prise en charge et contrôle du VIH en république du Bénin ; la loi 2006-04 du 10 avril 2006 portant conditions de déplacement des mineurs et répression de la traite des enfants ; la loi N° 2006-19 du 05 septembre 2006 Portant répression du harcèlement sexuel et protection des victimes en République du Bénin ; la loi N° 2011-26 du 09 janvier 2012 portant prévention et répression des violences faites aux femmes.

Dans le même cadre, Caritas Bénin organisera des sessions de formation pour tout le personnel, les membres de l'administration, les partenaires, les bénévoles, les stagiaires, les consultants, toutes les personnes associées à lui et autres représentants sur la PPPEAV à travers des présentations, des séances d'échange et d'orientation et des briefings.

Il est interdit d'utiliser sur un site Web ou de publier dans le domaine public des renseignements personnels ou des coordonnées qui pourraient servir à identifier le lieu de résidence d'un enfant. Le nom de famille de l'enfant ou le nom de sa communauté ne peuvent être utilisés qu'avec l'autorisation expresse de Caritas Bénin.

Les Règlements de visite doivent être rappelés à tout visiteur des Centre d'Accueil et de Protection des Enfants (CAPE) qui doit s'engager à les respecter.

L'enfant est accompagné en tout temps, au cours de la visite par deux chaperons adultes de sexes différents qui sont habituellement membres du personnel.

B- Code de conduite professionnelle

Le Code de Conduite de Caritas Bénin fait état des attentes professionnelles de l'organisation vis-à-vis de ses employés et autres lorsqu'ils entrent en contact avec des enfants pendant leurs activités professionnelles. Tous les employés et autres en contact avec des enfants doivent connaître les exigences posées par ce Code de Conduite, en gardant à l'esprit l'existence d'un «devoir d'attention» par lequel les employés et autres doivent appliquer les principes de bonne pratique dans leur travail auprès des enfants, ont en outre la responsabilité, et dans bien des cas, le devoir légal d'assurer la protection et la sécurité des enfants à leur charge.

Le Code de Conduite de Caritas Bénin constitue un cadre général du comportement de l'adulte en contact avec des enfants, autres que les siens. Les employés et autres sont tenus d'appliquer ce Code de Conduite, en tant que partie intégrante de la Politique de Protection de l'Enfant de Caritas Bénin, dans leurs programmes et activités partout où besoin sera, de tenir compte du contexte local dans lequel ils l'appliquent et de la nature de ces programmes et activités.

Dans la mise œuvre pratique de la Politique de Procédures de Protection de l'Enfant et adultes vulnérables et du Code de Conduite, Caritas Bénin utilise plusieurs outils de travail dont la méthodologie de la Boîte à mémoire et CECl.

III- METHODOLOGIE DE LA BOITE A MEMOIRE

La méthodologie de la Boîte à mémoire constitue une démarche d'accompagnement psychoaffectif des enfants en situation de vulnérabilité en vue de l'amorce ou du développement du processus de résilience. Ce document résume les démarches et attitudes fondamentales du travail d'accompagnement psychologique par la démarche indiquée. Il est donc basé sur l'expérience de Caritas-Bénin dans le secteur d'accompagnement psychologique des Orphelins et Enfants vulnérables. Il indique les étapes clefs pour l'accompagnement des adolescents ciblés comme vulnérables suivant des critères bien définis en référence strictement à la grille nationale de la vulnérabilité.

La méthodologie de la Boîte à mémoire est un processus à six (6) étapes que sont :

1. la connaissance du milieu de vie de l'OEV
2. la compréhension des besoins spécifiques
3. l'expérience du deuil (le deuil est lié à une situation quelconque de perte qui éprouve l'OEV)
4. la résilience
5. les boîtes de la mémoire
6. le camp des enfants

La méthodologie de la boîte à mémoire permet de diagnostiquer et de résoudre le problème auquel un enfant est confronté. Le camp constitue un moyen complémentaire pour faire face aux difficultés des OEV qui nécessitent un accompagnement plus assisté et plus spécifique. Ces étapes constituent des orientations globales pour la démarche de la BM ; toutefois l'implémentation pourrait être adaptée au contexte spécifique de chaque Projet ou du contexte socioculturel.

La **connaissance du milieu de vie** de l'OEV constitue la première étape de la démarche. Elle consiste à étudier le milieu de vie de l'enfant. Il s'agit de passer en revue et en détail les réalités socioculturelles de l'OEV (ou de sa famille d'origine) et de son environnement actuel de vie (ou de sa famille /milieu d'accueil). Cela permet une bonne identification de l'enfant qui intègre les Nom, Prénoms, Date et lieu de Naissance, Diocèse ; Arrondissement, quartier ou paroisse de l'enfant mais également le Contexte socioculturel d'origine, le Contexte socioculturel antérieure, le Contexte socioculturel d'accueil/ciblage, le parcours scolaire ou le parcours socioprofessionnel ainsi que la santé.

La **compréhension des besoins spécifiques** commence par la hiérarchisation des besoins de sorte à parvenir aux besoins d'accompagnement psychoaffectif. Pour ce faire, les professionnels doivent aider l'enfant à exprimer ses besoins, à travers un exercice de brainstorming et d'organiser un débat sur les besoins exprimés par l'enfant en vue de faire la synthèse et pour conclure.

À mesure que l'enfant mentionne ses propres besoins, on l'invite à les classer par catégories de sorte à lui faire élaborer sa pyramide des besoins. Cet exercice permet de hiérarchiser ses besoins et adapté l'intervention aux besoins réel de la cible. Exemples de catégories de besoins : physiques, affectifs, sociaux, cognitifs et spirituels.

L'expérience du deuil est le niveau du pré-test pour l'engagement de l'enfant dans la démarche de la Boîte à mémoire. Il atteste du vide à combler et donc de l'opportunité de l'intervention. Il est donc indiqué de le faire avec grande attention pour poser un bon diagnostic initial. Le deuil dans la démarche d'accompagnement des adolescents par la méthodologie de la BM est lié à une situation quelconque de perte qui éprouve l'OEV. La perte peut être physique ou morale. La situation de perte peut être par exemple, la perte d'un être, la perte de confiance ou de l'estime de soi, le divorce des parents, l'abandon, la trahison, la perte de vue d'un être cher ou même la perte de son identité...

A titre indicatif les cinq (5) étapes du deuil sont mentionnées comme suit :

- le Dénier « Non, pas moi » c'est le stade où la personne en deuil développe d'autres défenses ;
- la colère « Pourquoi moi », la personne affiche sa colère envers la famille, les voisins, Dieu etc.... ;
- la négociation « oui, mais... » il essaye d'imaginer comment faire revenir la personne dans la famille ;
- la dépression, « oui, moi » avec le courage d'accepter que le deuil est arrivé. La connaissance entraîne tristesse et dépression ;
- l'acceptation, la personne prend le deuil calmement, c'est souvent une période difficile, la personne veut se retirer calmement.

Il faudra faciliter ce processus en l'orientant vers les facteurs favorisant un mieux-être d'un enfant en deuil qui se résument comme suit :

- environnement chaleureux ;
- écoute active ;
- confirmation et validation des sentiments ;
- connaissance et prise en compte des peurs de l'enfant ;
- recherche des opportunités/facteurs de réussite
- adaptation à la nouvelle réalité de vie.

On entend par **résilience**, la capacité à surmonter des situations difficiles telles que la maladie, la mort, la maltraitance, le crime ou la perte de l'estime de soi. C'est donc la volonté et la capacité à tenir bon en dépit des adversités socio-familiales et à bien grandir/évoluer malgré tout. La résilience traduit la capacité d'un individu à surmonter les moments douloureux de l'existence et à se développer en dépit de l'adversité.

Dans le cadre de cette démarche, la résilience consiste à apprendre à «vivre avec» et à rebondir en changeant de perspective, voire même à se délivrer d'un passé empoisonnant pour en sortir grandi. Cet exercice aboutit au tracé de la courbe de résilience qui est un outil dans la technique d'analyse de

l'amorce ou du développement de la résilience. Cet exercice requiert la mobilisation de tous les acteurs qui entourent l'enfant.

Il existe un indicateur qui cumule une quantification des effets observés (assiduité scolaire, recours à la Boite à Mémoire) et des impacts sur l'enfant (absence de symptômes psychologiques, comportements non-déviants, résultats scolaires). Les différents paramètres pondérés de l'approche à Caritas se présentent comme suit :

Tableau n°01 :

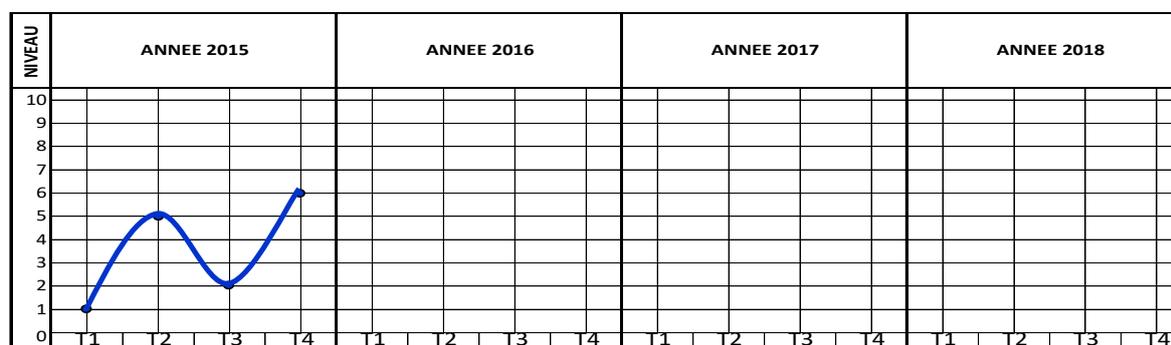
N°	ITEMS	COEFICIENT ¹⁴	OBSERVATION
EFFETS			
1	Présent en classe/atelier aux heures des cours	5	
2	Présent au cours de renforcement	5	
3	Existence de tous les outils de la Boite à mémoire	10	
4	Bon usage d'au moins un outil de la Boite à Mémoire	30	
5	Ajout d'au moins nouvel outil à la Boite à Mémoire	15	
TOTAL EFFETS		65	
IMPACTS			
6	Pas de timidité	15	
7	Pas de Tristesse	15	
8	Pas de Peur 10	10	
9	Non agressif 10	10	
10	Espoir de vie	30	
11	Aucun autre comportement anormal	10	
12	Bon résultat scolaire (Note moyenne)	40	
13	Progrès fait par rapport au dernier résultat scolaire	40	
TOTAL IMPACTS		160	
TOTAL GENERAL		226	

A la fin du processus de tracé de courbe de résilience, le médiateur décrit la courbe tracée dont il explique l'évolution : Description et analyse. Le bilan de l'évolution de la résilience de l'enfant est ainsi établi à la suite d'un entretien individuel post test avec l'enfant.

Ainsi d'une brève évaluation avant/après l'intervention est fait par le médiateur sur la résilience et l'état psychologique global de l'enfant et de ses comportements.

¹⁴ Les coefficients sont à déterminer selon le cadre logique de chaque intervention

Figure 3 : Exemple de tracé d'une courbe résilience



- **Interprétation du niveau de résilience**

La règle d'interprétation du niveau de résilience est la suivante :

- Si $NR \leq 3$, alors l'OEV est en situation de Résilience Critique (Niveau 0;1;2;3)
- Si $3 < NR \leq 6$, alors l'OEV est en situation critique de Résilience Faible (Niveau 4;5;6)
- Si $6 < NR \leq 8$, alors l'OEV est en situation de Résilience Acceptable (Niveau 7 à 8)
- Si $8 < NR \leq 10$, alors l'OEV en situation de Résilience forte (Niveau 9 à 10)

- **Utilisation des données relatives au niveau de résilience de l'OEV pour prise de décision**

- Lorsque l'OEV a un niveau de résilience forte, il est important de veiller à ce que ce niveau soit maintenu dans le temps.
- Lorsque l'OEV a un niveau de résilience Acceptable, il est important de veiller à ce que la situation de l'enfant évolue vers le niveau de résilience forte.
- Lorsque l'OEV a un niveau de résilience faible, des investigations spécifiques doivent être menées pour corriger dans un bref délai sa situation.
- Lorsqu'un OEV a un niveau de résilience critique, il faut considérer qu'il est en situation d'urgence. En ce moment, il devient une priorité majeure et par conséquent devra bénéficier sans délai de suivi et d'appuis spécifiques en vue de la correction de sa situation.

Une **boîte de la mémoire** est un objet physique créé par un individu (adolescent ou adulte) ou une famille (ses membres) contenant des lettres, des photographies, des enregistrements sonores, ou tout autre objet qui sont liés à l'histoire personnelle et /ou familiale.

Dans le présent contexte d'accompagnement des enfants vulnérables, la mémoire peut être définie comme la capacité de prendre conscience des événements du passé et d'en tirer « profit ». Par travail de mémoire, on entend donc le processus, mené seul ou avec l'aide d'une personne (le médiateur de mémoire), visant à se réapproprier sa propre histoire pour développer un meilleur sens de son identité

et de sa personne. L'objectif des boîtes de la mémoire est de participer à l'amorce et/ou le développement de la résilience chez l'enfant.

L'accompagnement des OEV par cette technique dite de la BM appelle un ensemble d'outil dont l'application complète comporte 8 étapes. Il s'agit :

1. du premier constat ;
2. de la présentation de la méthode à tous de la famille de l'enfant ;
3. de la création de la boîte qui est fabriquée et décorée à souhait ;
4. des rendez-vous pour la collecte des objets de mémoire (vêtements, objets, lettres, papiers d'identité, photos ...) ;
5. de la prise de photos évocatrices de personnes et de lieux ;
6. de la rédaction de l'histoire en associant les parties prenantes ;
7. de l'interview de l'enfant avec l'accompagnement d'un professionnel et d'une personne identifiée par l'enfant ;
8. de la clôture qui marque les adieux.

L'intervention requiert beaucoup de conditions pour sa réussite. Il s'agit entre autres du moment de la mise en œuvre, de la qualité du médiateur, des parties prenantes et de la préparation/conduite.

Le camp d'enfants est une session fermée ou ouverte de 5 à 10 jours pour développer la résilience par le travail de mémoire. Cette session d'enfants a lieu dans un cadre recueilli, spacieux, agréable et sécurisant.

C'est un moment de grande émotion auquel les médiateurs de la mémoire doivent se préparer psychologiquement et prendre les dispositions requises pour aider les enfants.

Les activités ludiques de toutes sortes, l'expression des sentiments, la construction du génogramme, la décoration du « livre du héros », le dessin de la « rivière de la vie », la rédaction des lettres aux parents défunts..., sont des modules qui aident les enfants à parler d'eux-mêmes et de leur histoire.

Le déclic du soin psychologique permet de « Tourner la page » et La « rivière de la vie » assure le passage et surtout apporte le sens de l'eau qui coule, emportant avec elle les faits.

A la clôture de cette session, les animateurs conduisent les enfants à identifier les capacités pouvant les aider à faire face aux difficultés de la vie.

- **Je suis un héros.** Les enfants sont interrogés sur la notion du héros. Ils nomment les héros de leur milieu, du pays ...

Ensuite, ils matérialisent cette notion en se dessinant soi-même comme un héros et en dessinant un personnage tenu pour modèle de héros dans leur vie.

- **Etre fort :** trois formes de ressources vont aider l'enfant à dépasser ses problèmes et à développer la résilience.

- Ce que je suis
- Ce que j'ai
- Ce que je peux

Au terme de la démarche, l'éducation par les pairs est s'organisée. Ce qui permet à chaque enfant de se retrouver dans la dynamique du vivre ensemble et de prouver sa capacité de contribuer à l'amélioration de la vie d'ensemble. C'est la resocialisation ou réintégration sociale.

IV- AUTONOMISATION DES MENAGES A TRAVERS LES COMMUNAUTES D'EPARGNE ET DE CREDIT INTERNE (CECI)

A- La démarche

Les Communautés d'Épargne et de Crédit Interne (CECI) sont un type d'Association d'Épargne et de Crédit Cumulés communautaire, une sorte de « tontine améliorée » et intègrent un certain nombre d'adaptations et d'innovations spécifiques à Caritas-Bénin.

Les CECI, comme les autres TONTINES, sont des groupes de personnes qui se choisissent elles-mêmes (par affinité) et constituent un fonds commun à partir duquel les membres peuvent faire des emprunts. Les prêts sont remboursés avec intérêt, ce qui permet d'augmenter les fonds. Ces activités d'épargne et d'emprunt sont entreprises au cours d'un cycle à durée prédéterminée (12 mois en général) à la fin duquel les fonds sont partagés parmi les membres proportionnellement à leur épargne totale. Les membres sont libres d'utiliser la somme qu'ils ont perçue comme bon leur semble et peuvent notamment la réinvestir dans un autre cycle. A part cela, les CECI disposent d'un fonds secondaire destiné à dépanner les membres en cas d'urgence : une sorte de micro-assurance appelé Fonds social ou de solidarité.

Dans une CECI, les membres perçoivent des intérêts sur leur épargne, bénéficient d'un service de micro-assurance et peuvent emprunter des montants variables et utiles à diverses fins, dépassant généralement le montant de l'épargne de l'emprunteur, au moment où l'emprunteur en a besoin et à des échéances variables. Les services d'épargne, d'assurance et de crédit offerts par les CECI permettent aux membres de satisfaire à leurs petits besoins financiers causés par les variations de la trésorerie du ménage ou pour des activités génératrices de revenus, pour les obligations sociales et pour les urgences, sans avoir recours à un prêteur ni contracter un gros crédit auprès d'un fournisseur ni encore dépendre de leurs proches. Elles améliorent la sécurité sociale des membres. Par ailleurs, la

redistribution de la somme en fin de cycle est effectuée à un moment convenu par tous les membres, fixée généralement pour coïncider avec les fêtes les plus importantes ou les périodes où ils ont besoin d'argent pour leurs activités agricoles.

Les CECI capitalisent les connaissances et les expériences des gens en matière de TONTINES et contribuent donc à la création de groupement pérennes et rentables pour des services adaptés.

En résumé :

- par définition, une CECI est un groupe de personnes qui se sont choisies elles-mêmes pour former ensemble un groupement et mettre de côté de l'argent qui leur servira par la suite à des emprunts ;
- les CECI sont autonomes et se gèrent elles-mêmes ;
- une CECI compte entre 15 et 35 membres ;
- les CECI sont constituées d'une Assemblée Générale et d'un comité de gestion ;
- les CECI se fixent un ensemble de règles, ou Statuts, destinés à les guider dans leurs activités ;
- les CECI se réunissent régulièrement à une fréquence de leur choix ;
- par souci de transparence et de responsabilité, toutes les transactions sont effectuées pendant les réunions en présence de tous les membres la CECI ;
- les membres d'une CECI se réunissent régulièrement et apportent un montant forfaitaire minimal comme cotisation aux fonds de la CECI ;
- les membres sont libres de décider de suspendre les cotisations à l'épargne pendant les périodes de soudure ;
- les CECI fixent l'échéance des prêts ;
- le montant qu'un membre peut emprunter peut être fonction du montant total de l'épargne qu'il a faite ;
- un intérêt est perçu sur les prêts et est échu toutes les quatre semaines ;
- le principal d'un emprunt est à rembourser à échéance ou avant l'échéance, selon ce qui convient à l'emprunteur ;
- les CECI ont une caisse de solidarité pour parer aux dépenses imprévues ;
- la durée d'un cycle d'épargne et de prêt est fixée à l'avance. Les membres conviennent de mettre de côté de l'argent et de faire, comme bon leur semble, des emprunts à partir de l'épargne accumulée par la CECI au cours d'une période donnée (12 mois en général), appelée cycle de fonctionnement.

La caisse de solidarité pourra servir à des fins telles que l'aide d'urgence, les frais de scolarisation des enfants, des orphelins, les frais d'obsèques, etc. La caisse de solidarité n'est pas destinée à générer des intérêts.

B- Rôles du management

L'agent de terrain chargé de l'animation des communautés est tenu de soumettre des rapports sur la performance des groupes qu'il a formés et dont il assure régulièrement la supervision.

Il joue un rôle important en sa qualité de facilitateur. Il aide les groupes à se former et à réaliser les activités qui vont leur permettre de se constituer en une CECI fonctionnelle. Le travail du facilitateur consiste à amener un groupe de personnes à devenir une CECI performante. Pour cela, il organise et supervise la collaboration et la communication entre les membres. Le facilitateur doit créer un environnement empreint de respect et sécurisant, encourager l'écoute active et aider les groupes dans la planification et le suivi.

La promotion et la formation de CECI se font en trois périodes. Chaque période comprend des activités telles que les réunions, les formations ou les visites.

- Période préparatoire : Au cours de cette période, l'Agent de Terrain va présenter le programme CECI aux communautés et les sensibiliser sur les objectifs du programme, ses méthodes et les opportunités qu'il offre, avec l'appui de ses partenaires. Les réunions prévues au cours de cette période sont un préalable à la formation proprement dite d'une CECI.
- Période de formation : Au cours de cette période, les membres de la CECI vont prendre connaissance de l'ensemble des politiques, procédures et pratiques liées à une CECI et les mettre en pratique.
- Période de suivi : Au cours de cette période, l'Agent de Terrain va rendre visite à la CECI pour la superviser dans son fonctionnement et l'appuyer jusqu'à ce qu'elle devienne indépendante. Cette période est divisée en trois phases : la phase intensive, la phase de développement et la phase de maturité. L'Agent de Terrain réduira la fréquence de ses visites d'une phase à l'autre.

La durée de ces périodes est variable. En raison de la contrainte temps et des exigences en matière de qualité, une période pourra durer plus longtemps que prévue, notamment en ce qui concerne la période préparatoire et la période de formation.

Plusieurs techniques de communication pour le changement de comportements sont mises en œuvre en appui aux activités des CECI. On peut citer entre autres :

- La sensibilisation dans les centres et lieux publics/ Atchakpodji ;
- la sensibilisation communautaire ;
- la prise en charge systémique et
- le foyer modèle.

Les violences faites aux femmes dans les lieux de travail et de brassage est l'une des causes directes des atteintes à la santé physique et psychologique, des grossesses non désirées, et la transmission des infections sexuellement transmissibles (IST), y compris le VIH/sida.

Les séances de sensibilisation auprès de ceux qui fréquentent ces lieux permettent donc de diminuer à court terme et d'éradiquer à long terme les discriminations et violences dont sont victimes les femmes et autres adultes vulnérables comme les handicapés.

De même, Les stratégies de mobilisation communautaire constituent souvent un moyen important d'améliorer la réponse communautaire à la Violence faite aux Femmes lorsqu'elle survient. En réalité, la violence au sein de la famille est considérée comme une affaire privée dans laquelle les étrangers ne devraient pas intervenir. Dans ce cadre, Des campagnes de grande envergure encouragent les femmes à chercher de l'aide mais elles doivent être lancées après avoir vérifié qu'il existe bien les ressources communautaires pour les survivantes de Violences. L'objectif ici sera donc de :

- Diffuser l'information sur les services existants par le biais de groupes communautaires d'écoute et de médiation ;
- Accroître la sensibilisation à la violence domestique et ses conséquences négatives dans la communauté ;
- Encourager les communautés à tenir pour responsables les agresseurs ;
- Remettre en question les normes qui tolèrent la violence contre les femmes comme pratique acceptable.

Des psychologues et parapsychologues sont chargés de la prise en charge des femmes déprimées et atteintes. La méthodologie de la boîte à mémoire est aussi une approche originale utilisée pour les relever, car, dans ces cas, des procédures de prise en charge des adultes sont réservées pour les accompagner. Lorsque, les cas deviennent graves ou que les auteurs de violence récidivent, la justice prime sur la charité et la Caritas donne un appui juridique aux victimes.

Enfin, Le Programme axé sur le Foyer fidèle est une réponse claire et irrésistible aux défis de vie de foyer en difficulté, des familles malheureuses. Le Programme axé sur le Foyer fidèle souligne l'importance de la fidélité, et d'une bonne communication dans l'édification des mariages solides et engagés et des familles saines. Ces mariages et familles deviennent à leur tour fondamentale dans la création des « civilisations de l'amour » qui définissent le progrès humain authentique. Il est destiné aux jeunes et aux couples mariés. Il met l'accent sur la fidélité avant et pendant le mariage en tant que principaux moyens de réduction des maladies et des maux qui minent les familles.

V- SYNTHESE DES CONSTATS, DES FACTEURS ET DES DEFIS

A- Les constats

Ils sont nombreux et s'inscrivent dans une analyse de bas vers le haut dans l'ensemble du Réseau Caritas au Bénin.

Ainsi, au terme de l'exercice du SEPO, les forces, les faiblesses, les opportunités et menaces se résument ainsi que suivent :

↳ **Les forces**

- Expertise prouvées du réseau dans le domaine
- Parfaite collaboration avec les partenaires sociaux
- Existence des infrastructures (centres et maisons d'accueil...)
- Fréquentation régulière des centres (ME, CI, In, CF, CM ...),
- Confiance des bénéficiaires
- Existence de bases de données opérationnelles
- Ressources humaines qualifiés et disponibles
- Prise en charge globale de tous E & A.V sans distinction
- Reconnaissance du réseau comme organisation d'utilité publique
- Spontanéité des fidèles à mobiliser les ressources sur les cas spécifiques ;
- L'Évangile à travers la pastorale sociale de l'Eglise
- Existence d'actions préventives contre les violences faites aux femmes
- Capillarité du réseau
- Collaboration avec des structures diocésaines de prise en charge

↳ **Les faiblesses**

- Discontinuité des actions de protection faute de financement
- Faible fidélisation des équipes de projet de protection (pas de politique de rétention)
- Insuffisance d'infrastructures adéquates entrant dans les activités de protection
- Faible couverture des actions de protection
- Inexistence de plan formel de protection
- Insuffisance de moyens (Matériels, financiers, humains & équipements)
- Faible accessibilité des enfants non chrétiens
- Insuffisance des points focaux paroissiaux,
- *Insuffisance des renforcements de capacités*
- Insuffisance des centres de transit (provisoires pour migrants et réfugiés)

- Insuffisance de visibilité des actions
- Insuffisance d'inter connexion des programmes
- Insuffisance de coordination entre les actions sociales dans les diocèses
- Insuffisance de collaboration entre les Caritas diocésaines et les paroisses
- Absence de cadre de concertation entre les acteurs du réseau Caritas en matière de protection

Les opportunités

- Reconnaissance du réseau par les PS & PTF
- Existence de plans de développement communaux ayant pris en compte la protection de l'enfant et de l'adulte vulnérables ;
- Existence de la caisse de mutuelle de prévoyance sociale où on pourrait les inscrire
- Existence des cadres de concertation, comité sur la protection
- Membre des cadres de concertation
- Existence des mouvements et cadres d'échange des enfants (MADEB, SCOUT, MAMAN CHERIE, CHORALES D'ENFANTS, GROUPE DE LECTURE)
- Existence d'écoles catholiques
- Leadership/plaidoyer de l'Eglise catholique pour le changement des politiques sociales
- Existence des média de l'Eglise (le Journal la Croix, la Radio Immaculée Conception, les bulletins paroissiaux, les réseaux sociaux, etc.)
- Possibilité de collaboration avec des structures confessionnelles non catholiques en matière de protection de l'enfant et de l'adulte vulnérables

Les menaces

- Le phénomène Talibé
- Ampleur des ETM, IST/VIH
- Pesanteurs socioculturelles (enfants sorciers, mariage forcé)
- Ampleur VFF
- Analphabétisme
- Pauvreté
- Forte migration vers d'autres pays de la sous-région à la recherche de gain. Le site d'attraction pour les gains.
- Mauvaise utilisation des techniques de l'information et de la communication par les enfants.

- Effritement du tissu familial

Entre les besoins croissants en termes d'interpellation à la solidarité et la réponse de Caritas, il y a la capacité de mobilisation des financements, la dégradation de l'écosystème avec pour conséquences les sinistres, la contribution à la construction du développement humain et le management du système.

L'environnement socioéconomique et les crises successives qui ont frappé les pays donateurs ont également fragilisé les moyens de Caritas Bénin. Les espaces de possibilités se restreignent et obligent les parties prenantes à imaginer de nouvelles formes d'appel à la mobilisation autour des questions sociales de la foi chrétienne.

En face de l'hypertrophie des moyens se dressent les problèmes climatiques qui font le lit à de graves dysfonctionnements de l'écosystème et partant des épisodes de crises. Les inondations, les sécheresses, les épidémies sont autant de défis auxquels les peuples doivent faire face avec peu de moyens. Caritas doit s'arrimer aux Plans de contingences nationales et communales afin de répondre avec efficacité aux appels et aux secours des populations vulnérables, en général et en particulier des enfants et des adultes vulnérables.

C'est la condition pour faire participer le plus grand nombre des populations aux actions de développement. Les stratégies de réduction de la pauvreté doivent contribuer à autonomiser les personnes. Elles doivent investir dans l'éducation et le portage afin de garantir dans le respect des droits humains à accompagner le processus de revitalisation de ceux que les conditions sociales défavorisent et obligent à s'exclure des dynamiques socio-économiques. Le constat de la paupérisation grandissante qui s'oppose à l'opulence de quelques-uns exige de Caritas de quitter les sentiers battus pour proposer des solutions innovantes de créativité et de générosité fondées sur le principe selon lequel il faut apprendre à pêcher au bénéficiaire au lieu de lui donner toujours du poisson. Si affronter le large n'est pas aisé, les surfaces d'eau regorgent de richesses insondables que chacun doit apprendre à découvrir et à « soumettre ».

Tout ceci n'est pas possible si le management ne se modernise pas en maîtrisant ses flux et en produisant de la richesse.

Caritas Bénin, tout en gardant comme boussole la doctrine sociale de l'église, doit se conformer aux standards de la gestion moderne des hommes et des moyens en multipliant ses coûts et en maîtrisant des dépenses. Cela signifie qu'il faut interroger la fonction institutionnalisation avec comme repère le dégraissage de tout ce qui alourdit sans produire des résultats.

B- Les facteurs explicatifs

L'inadéquation ou le faible impact entre les réponses apportées et leurs impacts est évidente. En effet : L'insuffisance de moyens érode les capacités d'intervention de Caritas qui souhaite au contraire accroître le nombre d'enfants et d'adultes vulnérables qui sont pris en charge de façon globale et totale et en toute qualité. Caritas bénéficie encore d'importantes contributions de la part de ses partenaires. Ces contributions atténuent un peu l'impact de la faiblesse des ressources mobilisées à l'interne. De même, Caritas fonctionne également en sous-effectif par rapport à la masse de travail.

Caritas doit également améliorer sa visibilité en cessant de fonctionner par cibles et de promouvoir la bonne intégration des activités. Cela intègre également la gestion axée sur les résultats et une bonne coordination des actions entre projets.

Enfin, l'insuffisance des études d'impact ne permet pas l'innovation et le lancement de projets innovants.

a. Les défis à relever

Si le réseau Caritas Bénin peut bénéficier de la reconnaissance des partenaires communautaires, communautés et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) ainsi que d'un dispositif assez large intégrant l'ensemble des structures, mouvements et programmes de l'Eglise, plusieurs défis restent à relever.

Par rapport à sa mission, Caritas doit répondre à plusieurs défis, notamment :

- la mutualisation des compétences et des connaissances au sein du réseau ;
- la coordination/intégration des programmes au sein du réseau ;
- la documentation des meilleures pratiques du réseau ;
- la création d'un fonds de solidarité de la Caritas ;
- la création de points focaux chargés de la protection au sein des délégations paroissiales ;
- la capitalisation de l'approche paroisses amies des enfants ;
- la création et animation d'un cadre de concertation du réseau Caritas ;
- la redynamisation de la collaboration entre la Caritas Diocésaine et les paroisses, les communautés religieuses, les autres confessions religieuses et
- Le renforcement des capacités des structures d'accueil.

Ces défis, issus du diagnostic global, s'intègre parfaitement dans trois préoccupations que sont :

1. protéger les enfants et les adultes vulnérables des situations difficiles et des risques sociaux
2. promouvoir la dimension sociale de l'église et la pastorale sociale
3. renforcer l'intégration, la performance et l'efficacité.

Pour relever ces défis,

Pour y arriver, Caritas doit faire face à plusieurs enjeux :

- ☞ accroître l'offre de prestations adéquates en réponse à la demande des cibles ;

- ☞ investir dans le développement social et la protection de l'environnement comme préalable indispensable à l'accompagnement des cibles ;
- ☞ innover en mettant en œuvre une bonne intégration des services et des programmes.

VI- VISION, OBJECTIFS ET AXES STRATEGIQUES

a. Enoncé de la vision

A l'horizon 2025, Caritas Bénin est une organisation de référence en matière de prise en charge holistique de l'enfant et des adultes vulnérables, conformément à la doctrine sociale de l'Eglise

Fondements de la vision La vision du Réseau Caritas a été définie en se fondant sur les résultats du diagnostic stratégique les défis qu'il doit relever. L'organisation se doit d'être :

1. Un réseau qui protège les populations vulnérables des chocs et risques sociaux et économiques ;
2. Une administration qui promeut la dimension sociale de l'église en se fondant sur la famille et la communauté ;
3. Un système performant et efficace.

Le Réseau Caritas Bénin, à travers cette vision exprime son engagement à s'outiller sur les plans technique et organisationnel pour assurer sa mission de protection des couches vulnérables (enfants et adultes).

b. Objectifs

Pour atteindre cette vision, un objectif général et des objectifs spécifiques ont été définis.

c. Objectif général

L'objectif général est de : **Réduire les impacts des vulnérabilités sur les populations d'enfants et d'adultes vulnérables.**

Il s'agit de proposer les prestations de qualité qui respectent les cibles dans leur dignité et d'assurer une pleine intégration de ces prestations par un personnel acquis à cette vision.

d. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques ci-après sont soutenus par un ensemble de principes fondamentaux qui sont :

- ☞ l'offre de services de qualité respectant les normes et les standards nationaux et la dignité de l'homme telle que l'enseigne la Doctrine sociale de l'église et la pastorale ;

- ☞ la recherche permanente de réponses adaptées aux besoins des cibles et à leur environnement socioculturel ;
- ☞ l'autonomisation des cibles grâce d'une part à la modernisation des outils de travail et à la fidélisation du personnel ;
- ☞ la coordination des actions qui favorise la référence et la contre référence ainsi que l'amélioration continue de l'assurance qualité.

Le réseau Caritas Bénin, pour atteindre son objectif général s'est fixé quatre (4) objectifs spécifiques que sont :

1. Renforcer l'offre de services de qualité aux enfants et aux adultes vulnérables
2. Accroître les actions d'autonomisation des familles
3. Améliorer les mécanismes de coordination, de documentation et d'assurance qualité
4. Développer un système de communication et de plaidoyer

L'objectif spécifique n°1 : l'atteinte de cet objectif requiert d'une part la réorganisation des structures qui offrent les prestations à ces cibles et l'élaboration et la validation de nouveaux outils qui s'arriment parfaitement aux standards nationaux. Cet exercice induit également le renforcement des capacités du personnel en quantité et en qualité. Enfin, cet objectif introduit dans le fonctionnement des structures la gestion axée sur les résultats et l'obligation de résultats.

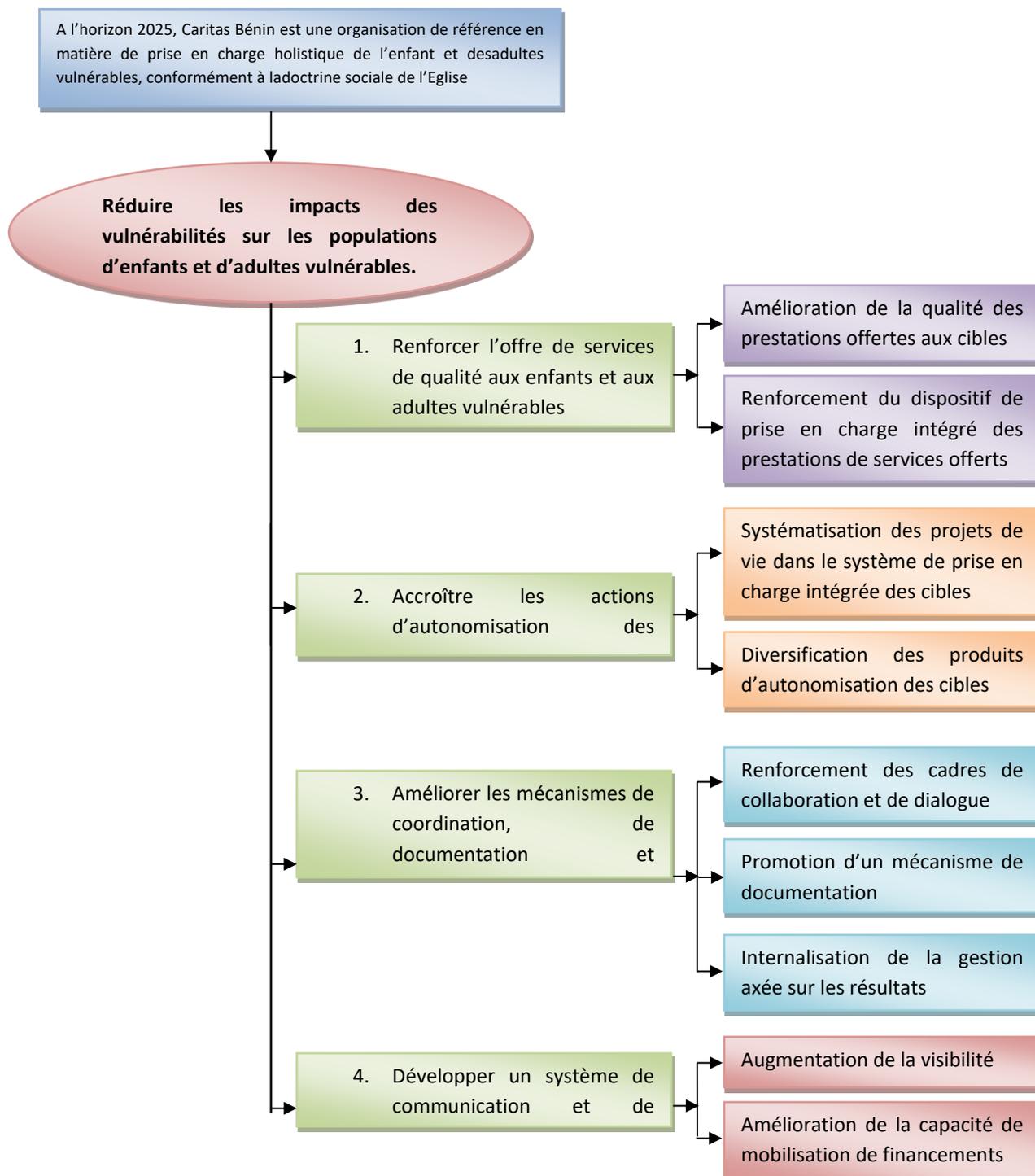
L'objectif n°2 : Il s'agit d'introduire dans toutes les interventions, le projet de vie qui les accompagne. Chaque client/bénéficiaire de prestation doit, à l'entame, co-construire son projet de vie. Ce projet permet l'orientation de tous les appuis et va faciliter le suivi et l'atteinte des objectifs fixés. Il s'agit d'améliorer tous les produits qui entrent dans l'autonomisation et de les améliorer. Chaque famille touchée doit rompre, à terme le cycle de la pauvreté.

L'objectif n°3 : Cela adresse les défis institutionnels. Cet objectif doit améliorer le dialogue entre les différentes parties prenantes au Réseau d'un part et d'autre part les différents programmes au sein des sous-systèmes. Il doit agir également sur la capacité du réseau de concevoir, de mettre en œuvre et de capitaliser les méthodes, approches et outils expérimentés et approuvés. Les prestataires doivent à cet égard documenter les succès et les échecs, les histoires de vies qui constituent le socle de la validation des leurs produits. Pour y arriver le Réseau doit investir dans la mise en place d'une base de données qui utilise une collecte primaire de qualité et des niveaux de traitement et de diffusion en lien étroit avec les indicateurs pays.

L'objectif n°4 Le diagnostic a montré la faiblesse de la visibilité des actions et une déclinaison de la mobilisation des financements, surtout des financements nationaux. Cet objectif se propose de développer un plan de communication qui respecte la dignité des cibles tout en justifiant les dépenses. Il permettra également de mettre en place la confiance entre le réseau et ses partenaires.

e. Axes stratégiques

Les objectifs ainsi fixés pour atteindre la vision à l'horizon 2025 seront réalisés à travers 9 axes stratégiques qui constituent autant de routes visant à relever les défis. La relation fonctionnelle entre des différentes stratégies se présente ainsi que suit :



Axe stratégique 1 : Amélioration de la qualité des prestations offertes aux cibles

Les actions menées à travers cet stratégique visent à réserver à chaque enfant ou adulte vulnérable, un bon accueil, une prise en charge qui le valorise et qui prenne en compte sa situation et une prise en charge appropriée. Dans cette perspective, le réseau devra revisiter ces outils et élaborer les directives qui tiennent compte de la grille de vulnérabilité tout en renforçant les capacités des prestataires sur l'accueil, l'identification, l'évaluation de la vulnérabilité, la communication interpersonnelle, l'élaboration du projet de vie, la gestion intégrée des cas, les conférences de cas, l'intermédiation et la réinsertion sociale, la clôture de cas.

Des outils doivent être mis à la disposition des prestataires pour une bonne standardisation des processus, gage d'une bonne supervision et d'une bonne collecte de données.

Résultat attendu

La qualité des prestations offertes dans le Réseau Caritas notamment sur le cycle de d'identification, d'accueil, de prise en charge, d'autonomisation et de réinsertion est améliorée.

Axe stratégique 2 : Renforcement du dispositif de prise en charge intégré des prestations de services offerts

Chaque client/bénéficiaire utilise une porte d'entrée. Mais sa prise en charge peut faire appel à l'intervention de plusieurs prestataires internes comme externes. Chaque prestataire doit connaître ses interlocuteurs et avoir la facilité de les interpeller. Pour ce faire, le réseau doit élaborer des guides et des circuits de prise en charge et créer un réseau d'intervenants.

Résultat attendu

La proportion des enfants et des adultes vulnérables pris en charge et réintégrés a augmenté.

Axe stratégique 3 : Systématisation des projets de vie dans le système de prise en charge intégrée des cibles

Le projet de vie permet à la personne concernée, aux parents pour leurs enfants et/ou au représentant légal de faire part de leurs attentes, leurs besoins et leurs aspirations. Il offre la possibilité au demandeur de préciser sa demande, afin que la réponse soit la plus adaptée possible à la situation individuelle et aux attentes de la personne dans le respect de son choix de vie.

Le réseau Caritas s'investira à élaborer un modèle qui servira de guide aux prestataires. Ce document facilitera le suivi du cas et surtout à «évaluer l'atteinte des résultats».

Résultat attendu

Le taux de satisfaction des enfants et des adultes vulnérables a augmenté grâce à une plus grande efficacité des processus intégrés de prise en charge.

Axe stratégique 4 : Diversification des produits d'autonomisation des cibles

Le réseau Caritas Bénin dispose du CECI. Mais ce produits à lui seul de ne saurait répondre à tous les besoins de clients bénéficiaires. De même, le produit ne peut pas correspondre à tous les besoins. Il faudra travail à développer d'autres produits pour tenir compte de tous les acteurs. Pour ce faire, il faudra documenter les autres expériences en cours au sein du réseau.

Résultat attendu

Un nombre grandissant de personnes vulnérables sont réinsérées dans le tissu social et économique.

Axe stratégique 5 : Renforcement des cadres de collaboration et de dialogue

Le diagnostic à cibler entre autres une faible interaction entre les différents programmes d'une part et d'autre part, entre le Réseau et ses partenaires. Cette faible interaction joue sur les prestations offertes aux cibles/bénéficiaires.

Le renforcement de la coordination permettra de développer une synergie d'action et de proposer un maximum de chance aux enfants et aux adultes vulnérables.

Résultat attendu

Le dynamisme des différentes parties prenantes au Réseau s'est accru

Axe stratégique 6 : Promotion d'un mécanisme de documentation

Le Réseau Caritas Bénin travaille à l'appropriation et à la domestication des plusieurs approches, méthodes et ou d'outils qui ont donné leurs preuves en terme d'efficacité et d'efficience. Les échecs et des succès engrangés peuvent permettre des améliorations ou bien servir à renforcer des dispositifs nationaux.

Pour y arriver, il importe de produire à la postérité et aux techniciens des fiches d'informations. La documentation reste le seul moyen de faire connaître les progrès observés.

Le réseau devra développer des directives pour organiser et présenter les rapports d'activités en intégrant des histoires de vie, ou de rendre compte d'un succès ou d'un échec de façon à en informer tout le système.

La documentation doit devenir partie prenante des toutes actions entreprises par le Réseau.

Résultat attendu

La mémoire du Réseau en matière d'appropriation des connaissances et des pratiques est assurée

Axe stratégique 7 : Internalisation de la gestion axée sur les résultats

Le système de suivi et d'évaluation est un préalable pour la visibilité et la réédition de compte. Certes le Réseau s'est engagé dans un système de gestion axée sur les résultats, mais ce système n'intègre pas les données liées à ces deux cibles. De plus, le Réseau ne produit pas et ne transmet pas les

informations à ce sujet qui sera pris en charge dans les statistiques nationales. La mise en place d'un système de suivi et d'évaluation performant qui facilite la collecte des données et qui rend compte des progrès est un outil puissant de plaidoyer et de mobilisation des financements.

Résultat attendu

L'ensemble des actions entreprises par le Réseau en matière de prise en charge des enfants et adultes vulnérables sont mesurées et évaluées par rapport aux indicateurs nationaux

Axe stratégique 8 : Augmentation de la visibilité

Le constat a été fait d'une faible visibilité des actions entreprises par le Réseau. Il ne s'agit pas seulement de passages télévisuels mais de profiter de la visibilité pour mettre en place depuis les familles une communication pour le développement (C4D) qui permettra d'aborder toutes les questions sur la protection, de droits et autres sujets d'intérêt pour le changement des comportements.

Le Réseau dispose de longues tentacules qui peuvent par les milles et un groupes, associations et autres clubs organisés pourraient diffuser des informations utiles et agir efficacement les connaissances, les attitudes et les pratiques en matière de protection des enfants et sur le vécu des adultes vulnérables.

Comme indiqué dans la politique Nationale de Protection des enfants, le réseau pourrait contribuer à l'atteinte des axes 1 et 2.

Résultat attendu

Les informations utiles pour des connaissances, des attitudes et aptitudes solidaires des enfants et adultes vulnérables sont diffusées dans la population

Axe stratégique 9 : Amélioration de la capacité de mobilisation de financements

L'axe stratégique 9 doit développer des mécanismes de mobilisation de moyens pour la mise en œuvre des activités. Face à l'amenuisement des ressources, le Réseau doit réussir les défis de collecter les moyens matériels et financiers au sein de l'église afin de constituer un Fonds de bienfaisance et de prise en charges des pauvres. A travers la base de données des Enfants et Orphelins Vulnérables (OEV) ou encore celle des familles les plus pauvres, le Réseau doit pouvoir contribuer à offrir plus de chances aux nécessiteux en comptant sur les hommes de bonne volonté.

Résultat attendu

Les capacités de mobilisation de financements sont accrues

f. La logique d'intervention

Le passage des objectifs stratégiques à la logique d'intervention établit les résultats attendus et les indicateurs de performances qui sous-tendent la formulation d'un Plan d'action prioritaire. Le tableau ci-après donne les détails de la logique d'intervention du Réseau Caritas Bénin

Tableau n°.... :

OBJETIFS	AXES STRATEGIQUES	RESULTAS ATTENDUS	INDICATEURS	HYPORHESES
OBJECTIF GENERAL Réduire les impacts des vulnérabilités sur les populations d'enfants et d'adultes vulnérables.		<i>impacts des vulnérabilités sur les populations d'enfants et d'adultes vulnérables sont réduits</i>		
OBJECTIFS SPECIFIQUES	AXES STRATEGIQUES	RESULTAS ATTENDUS	INDICATEURS	HYPORHESES
1. Renforcer l'offre de services de qualité aux enfants et aux adultes vulnérables	Amélioration de la qualité des prestations offertes aux cibles	<i>La qualité des prestations offertes dans le Réseau Caritas notamment sur le cycle de d'identification, d'accueil, de prise en charge, d'autonomisation de de réinsertion est améliorée.</i>		
	Renforcement du dispositif de prise en charge intégré des prestations de services offerts	<i>La proportion des enfants et des adultes vulnérables pris en charge et réintégrés a augmenté.</i>		
2. Accroître les actions d'autonomisation des famille	Systématisation des projets de vie dans le système de prise en charge intégrée des cibles	<i>Le taux de satisfaction des enfants et des adultes vulnérables a augmenté grâce à une plus grande efficacité des processus intégrés de prise en charge.</i>		
	Diversification des produits d'autonomisation des cibles	<i>Un nombre grandissant de personnes vulnérables sont réinsérées dans le tissu social et économique.</i>		

3. Améliorer les mécanismes de coordination, de documentation et d'assurance qualité	Renforcement des cadres de collaboration et de dialogue	<i>Le dynamisme des différentes parties prenantes au Réseau s'est accru</i>		
	Promotion d'un mécanisme de documentation	<i>La mémoire du Réseau en matière d'appropriation des connaissances et des pratiques est assurée</i>		
	Internalisation de la gestion axée sur les résultats	<i>L'ensemble des actions entreprises par le Réseau en matière de prise en charge des enfants et adultes vulnérables sont mesurées et évaluées par rapport aux indicateurs nationaux</i>		
4. Développer un système de communication et de plaidoyer	Augmentation de la visibilité	<i>Les informations utiles pour des connaissances, des attitudes et aptitudes solidaires des enfants et adultes vulnérables sont diffusées dans la population</i>		
	Amélioration de la capacité de mobilisation de financements	<i>Les capacités de mobilisation de financements sont accrues</i>		

VII- DISPOSITION DE MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre de ce plan s'intègre parfaitement à l'organisation institutionnelle du Réseau Caritas Bénin. Elle respecte une exécution en escalier, allant des Caritas paroissiales à la Caritas nationales en passant par les Caritas diocésaines.

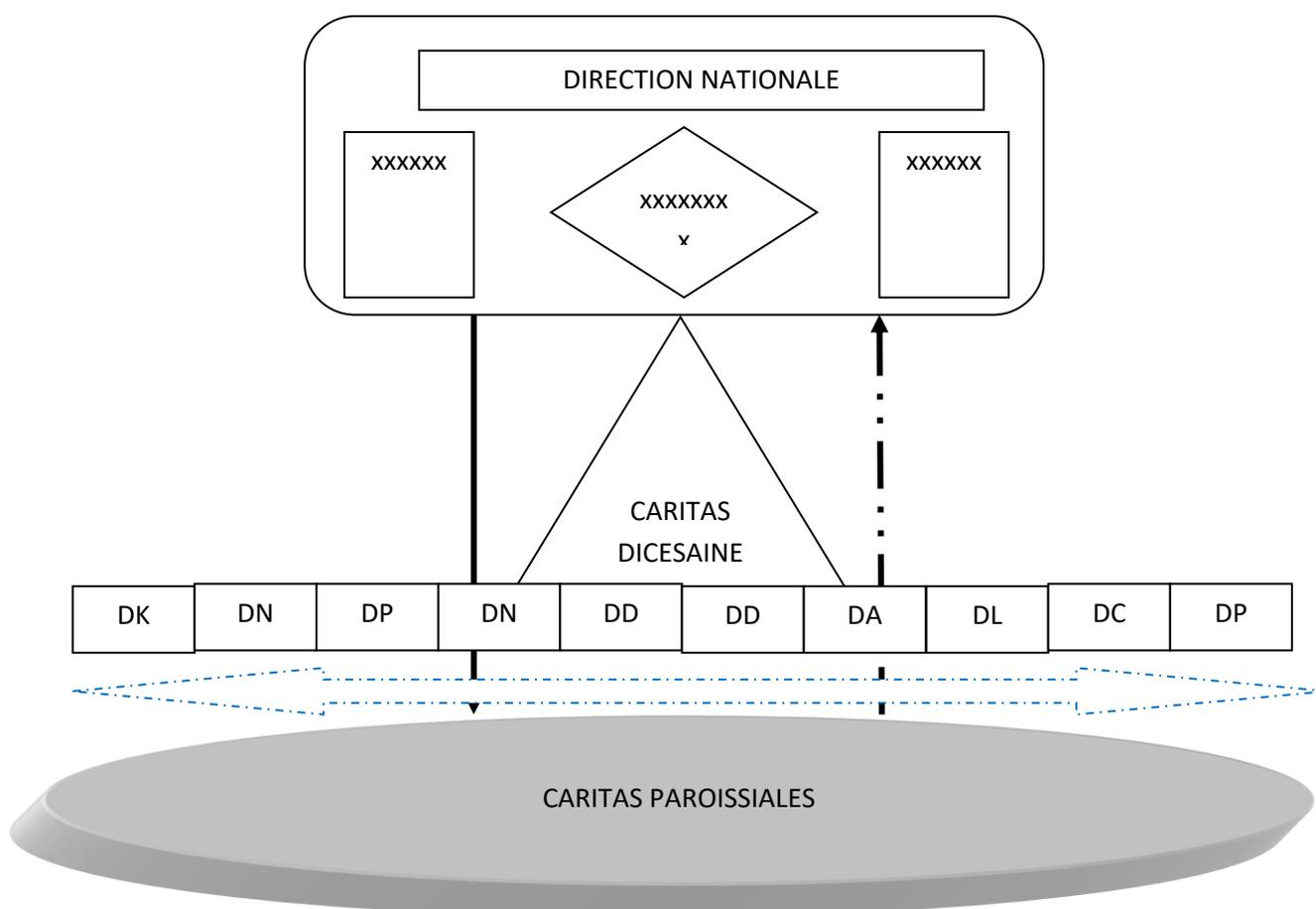
Malgré l'indépendance des Caritas régionales, le paquet minimum d'interventions reste le même et leur mise en œuvre se diffuse entre les différents niveaux.

Les Caritas paroissiales constituent le niveau opérationnel où s'exécutent le recrutement et la mise œuvre des actions. L'enfant et l'adulte vulnérables de retrouvent à ce niveau.

Les Caritas diocésaines se retrouvent entre les deux niveaux et allient actions opérationnelles et prise de décisions. C'est le niveau de mise en œuvre des projets.

La Caritas nationale assure la coordination des activités. Elle définit les stratégies globales et offre l'appui conseil aux autres niveaux.

Le cadre de mise en œuvre se présente ainsi que suit



VIII- LE SUIVI EVALUATION

Le suivi est fondé sur la collecte de routine. Le suivi de cette dimension des actions du Réseau Caritas sera exécuté au prime abord par les prestataires sur la base de plusieurs outils dont les registres de consultations et d'enregistrement des nouveaux cas. Ils collecteront des données importantes au suivi des cibles en mettant un point d'honneur à la qualité de la prise de notes et à la régularité des prises de notes.

Ensuite, il faudra définir des échéances pour remplir des fiches de synthèse et pour les transmettre des structures de collecte aux structures de traitement et de diffusion.

Ainsi, les structures prestataires à tous les niveaux seront chargées de collecter les informations, de les transmettre aux diocèses et enfin de les envoyer à la direction générales en en fera une synthèse nationales avant de les diffuser tous les trois mois dans la revue du Réseau.

Le système aura pour support une base de données informatisée en parfait lien avec la base de données nationale.

Le système se résume ainsi que suit :

